

Affiché le 22.12.2022

ID: 022-200067981-20221220-DEL202212_269-DE



Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant); BEGUIN Jean-Claude; BOSCHER Marina (suppléante); BURLOT Gilbert; CALLONNEC Claude; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; GAREL Pierre-Marie; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; JOBIC Cyril; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe; KERHERVE Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE CALVEZ Michel; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE HOUEROU Annie; LE JANNE Claudie; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LINTANF Joseph; MOZER Florence; PARISCOAT Dominique; PARROT Marie-Christine; PIRIOU Claude; PRIGENT Jean-Yvon; QUENET Michel; RANNOU Hervé; RIOU Philippe; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; SCOLAN Marie-Thérèse; SIMON Yvon; TALOC Bruno; THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

à CLEC'H Vincent **BOETE Cécile** CADUDAL Véronique à RIOU Philippe à GOUAULT Jacky **CHAPPE Fanny** à LE GOFF Philippe GOUDALLIER Benoît à LINTANF Joseph INDERBITZIN Laure-Line à LE JANNE Claudie LE BLEVENNEC Gilbert à PRIGENT Jean-Yvon LE COTTON Anne à GUILLOU Claudine LE GOFF Yannick LE SAOUT Aurélie à GUILLOU Rémy à SIMON Yvon MANGOLD Jacques à CONNAN Josette NAUDIN Christian PUILLANDRE Elisabeth à VIBERT Richard à DUMAIL Michel RASLE-ROCHE Morgan **ROLLAND Paul** à LE MEUR Frédéric à LE HOUEROU Annie ZIEGLER Evelyne

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph; BILLAUX Béatrice; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; BUHE Thierry; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; ECHEVEST Yannick; HAGARD Elisabeth; HERVE Gildas; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; LE GALL Annie; LE LAY Alexandra; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; PONTIS Florence; PRIGENT Marie-Yannick; TONDEREAU Sébastien; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	49
Procurations	15
Absents	24

Date d'envoi de la convocation Mercredi 14 décembre 2022



Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL202212 269-DE

Délibération

DEL2022-12-269

Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AVENANT N°7

L'agglomération et l'Office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol œuvrent de manière commune et concertée au développement, à la promotion, à la valorisation des atouts touristiques du territoire et à la qualité des retombées économiques générées par cette activité.

Pour mener à bien ces actions touristiques, l'agglomération accompagne financièrement l'Office de tourisme par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens définissant ses missions et les modalités d'exécution ainsi que les objectifs à atteindre.

La précédente convention arrive à son terme au 31 décembre 2022. Par conséquent, afin de permettre à l'office de tourisme de continuer de fonctionner, il est proposé de prolonger d'un an ladite convention, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Pendant cette période, le comité directeur de l'office de tourisme et l'agglomération mèneront une réflexion quant à la refonte de la convention d'objectifs et de moyens, dans l'objectif de clarifier et préciser le rôle et les prérogatives de chacune des entités, de renforcer leurs liens et de faire de l'office de tourisme un outil au service du développement touristique du territoire.

Les administrateurs de l'Office de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol ne prenant pas part au vote : S. Le Gaouyat, V. Doyen, JC. Beguin, C. Jobic, R. Vibert, H. Rannou, V. Clec'h, MF. Le Foll, Y. Simon, G. Kerhervé, C. Le Janne, D. Pariscoat.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider la prolongation de la convention pour une durée de 1 an;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°7 de la convention 2019-2023.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Le Président,

Pour extrait conforme.

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU